AR PREFECTURE

082-218201127-20200305-CM20200305_06-DE

Regu le 12/03/2020

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 05 mars (05/03/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**ETAIT EXCUSEE:

Mme Sandrine PIAROU, Conseillère Municipale.

Madame MAERTEN est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

06 - 05 mars 2020

6. Politique de la ville – programmation 2020 – financement de projets associatifs – Ville de Moissac

Rapporteur: Mme BAULU.

Vu la loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la signature du contrat de ville le 10 juillet 2015.

Considérant que la programmation 2020 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier maximum de **100 000** € euros.

Considérant que les actions retenues bénéficient par ailleurs de co financements (Etat, CAF, Conseil Départemental, Communauté de Communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2015/2022.

AR PREFECTURE

082-218201127-20200305-CM20200305_06-DE

Regu le 12/03/2020

Considérant que pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fait parvenir à la collectivité et aux services de l'Etat, un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059-02).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations ayant vocation à agir sur les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant de 63 950 € selon la répartition suivante :

- Subventions cohésion sociale : 53 450 €

- Subventions emploi et développement économique : 9 000 €

- Subventions cadre de vie et renouvellement urbain : 1 500 €

ACTIONS TERRITORIALISEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

PILIER COHESION SOCIALE

AFTRAM	Accompagnement à la scolarité	9 000 €
CIDFF	Améliorer l'accès aux droits des publics les plus fragiles	2 000 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	Le sport vecteur de cohésion sociale	3 000 €
EPICE 82	Permanence d'accueil et d'accompagnement de proximité	5 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Eduquer au et par le numérique	950 €
LA MAISON DES ADOS	Espace accueil et écoute jeunes et parents	10 000 €
MAJ	Accès aux droits et au numérique	3 000 €
MAJ	Accueil de jeunes	8 000 €
ESCALE CONFLUENCES	Médiation de rue	8 000 €
REEL	Sur le chemin des livres et des rencontres	2 000 €
UFOLEP	Le sport vecteur de cohésion sociale	1 000 €
	Formation PSC1 pour les résidents QPV	1 500 €

AR PREFECTURE

082-218201127-20200305-CM20200305_06-DE

Regu le 12/03/2020

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ADIAD	Personnes Ressources Handicap	1 000 €
AFTRAM	Formation Linguistique pour favoriser l'employabilité	5 000 €
CIDFF	Insertion professionnelle des femmes	1 000 €
	Egalité Femmes/Hommes : un levier à l'insertion professionnelle	1 000 €
INSTEP	Ateliers savoirs de base	1 000 €

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

MONTAUBAN SERVICES	Plateforme solidaire d'aide à la mobilité	1 500 €
--------------------	--	---------

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera effectuée à partir de crédits prévus à cet effet au budget de 2020 de la Commune de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 9 mars 2020

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :